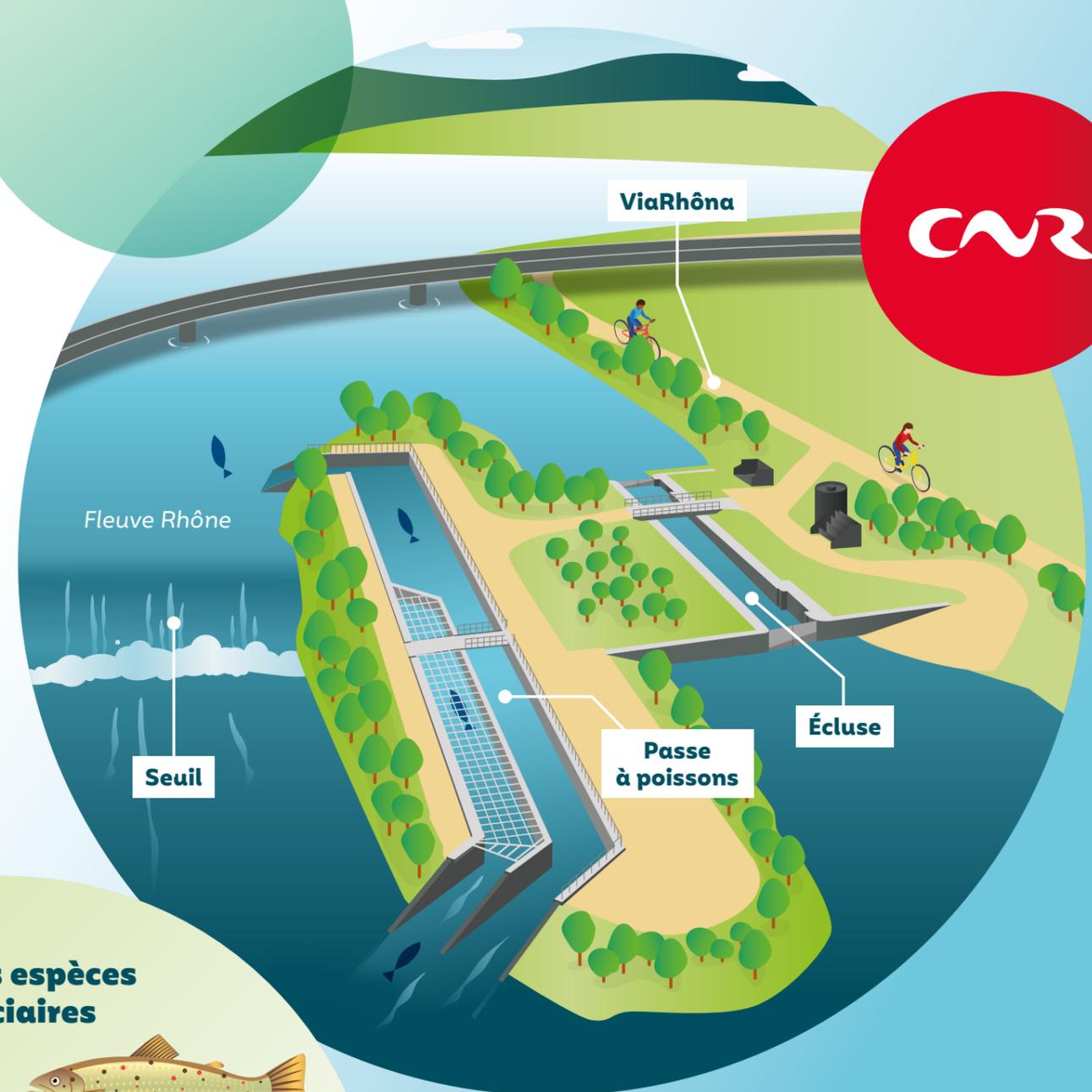


# Parc de la Feyssine à Villeurbanne (Rhône)

CNR construit une passe à poissons pour favoriser la biodiversité du territoire



## Pourquoi une passe à poissons ?

Le seuil (petite chute d'eau) de la Feysine a été édifié par CNR entre 1993 et 1995, en réponse à des travaux d'aménagement du Rhône par la ville de Lyon. Il visait, et sert toujours, notamment, à garantir l'alimentation en eau potable de la Métropole de Lyon. Il comportait déjà deux passes à poissons construites selon les connaissances techniques de

cette époque, mais qui ne fonctionnent plus aujourd'hui. Aussi pour permettre à nouveau aux espèces piscicoles de franchir ce seuil et de circuler librement depuis Miribel jusqu'à la Saône en traversant Lyon ou de remonter à l'amont vers des zones de reproduction, CNR rebâtit une passe à poissons à côté de l'écluse désaffectée de Villeurbanne. Cet ouvrage, de dernière génération, illustre l'engagement de CNR en faveur de la biodiversité et la préservation des milieux naturels.

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage est une passe à bassins successifs munis de fentes verticales et présentant une pente régulière qui permettra à toutes les espèces de l'emprunter. Il fonctionnera toute l'année, notamment durant les périodes migratoires, hors temps de crues ou d'étiage sévère.

**1,5 m**  
de hauteur  
de chute totale  
à franchir

**10**  
bassins

**155 m**  
de longueur  
totale pour  
une largeur  
d'environ  
10 m et une  
profondeur  
de 4.5 à 7 m



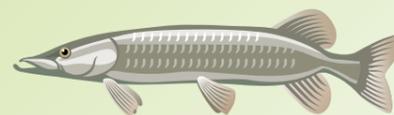
## Quelques espèces bénéficiaires



**Apron du Rhône**  
*Zingel asper*  
(natif du Rhône)



**Truite fario**  
*Salmo trutta*



**Brochet**  
*Esox lucius*



**Ombre commun**  
*Thymallus thymallus*

Un dispositif innovant avec des capteurs posés sur certaines espèces permettra de suivre l'efficacité de la passe et de développer les connaissances sur le comportement de ces poissons.

## Phases clés des travaux

<b>Février 2023</b>	Déboisement
<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023</b>	Déviations de ViaRhôna
<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 à fin 2024</b>	Construction de l'ouvrage
<b>Début 2025</b>	Mise en service

Les déboisements (90 m<sup>2</sup> dans le parc et 5280 m<sup>2</sup> sur l'îlot de l'écluse) sont nécessaires à la construction de l'aménagement. Les 90m<sup>2</sup> d'arbres du parc seront intégralement replantés; 1260 m<sup>2</sup> le seront sur le site de la passe à poissons. Dans les deux cas, les arbres utilisés seront issus d'une filière labellisée Essence locale et certains proviendront du parc à boutures CNR qui respecte la démarche Végétal Local.



L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance la passe à poissons à hauteur de 40%.

Projet réalisé en concertation avec la Ville.